



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 2 mars 2018

Danger sur le sentier de Grand Bassin

Suite aux importants dégâts causés au sentier reliant Bois Court à Grand Bassin par les mauvaises conditions climatiques de ces dernières semaines, notamment lors de la forte tempête tropicale Berguitta, la circulation sur ce linéaire est interdite depuis le 12 février 2018 par arrêté préfectoral.

Les expertises du site réalisées par les services de la direction régionale de l'ONF attestent de la dangerosité de s'engager sur ce sentier. En effet, le diagnostic établi a confirmé :

- la présence de nombreux blocs rocheux instables en amont du sentier et la nécessité d'effectuer des purges ;
- la disparition partielle et l'encombrement de l'assise du sentier, à plusieurs endroits rendant les passages très risqués.

Conscients des enjeux sociaux et économiques de cette liaison, l'ONF et ses partenaires mettent actuellement tout en œuvre, afin que cet accès soit rendu dans les meilleurs délais aux habitants de Grand bassin et aux randonneurs.

Le préfet de La Réunion appelle les usagers au respect des interdictions en vigueur et à faire preuve de la plus grande prudence afin d'assurer la sécurité de chacun.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

